



**RESUME DU
PLAN REGIONAL
POUR LA QUALITE DE L'AIR**

Février 2010



1. CONTEXTE

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) n°96-1236 du 30 décembre 1996 et son décret d'application du 6 mai 1998 ont instauré l'établissement, par le Préfet de Région, de Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air (PRQA).

Ces plans définissent les orientations régionales permettant, pour atteindre les objectifs de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ces fins, ils s'appuient sur un inventaire des émissions et une évaluation de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé publique et sur l'environnement.

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et son décret d'application n°2004-195 du 24 février 2004 ont transféré aux Régions l'élaboration de ces Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air, ainsi que leur suivi, leur évaluation et leur révision éventuelle.

Le Code de l'Environnement encadre désormais cette planification.

En région Centre, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air a été adopté le 14 janvier 2002 par le Préfet de Région, pour une durée de 5 ans.

La Région Centre s'est donc engagée dès 2006 dans une procédure d'évaluation de ce plan, conformément à la réglementation, qui s'est achevée en mars 2008. Les orientations fortes prises par le PRQA de 2002 ont conduit à une meilleure connaissance de la qualité de l'air en région Centre, à travers l'extension du réseau de surveillance par la mesure fixe et la modélisation, l'inventaire des émissions et une surveillance des polluants directement liés aux particularités locales, ainsi qu'une meilleure connaissance des expositions et des impacts.

Cette évaluation ayant toutefois mis en évidence un dépassement des objectifs de qualité ou des valeurs limites pour certains polluants (ozone, benzène, dioxyde d'azote et particules), la Région s'est engagée en 2008 dans une procédure de révision du PRQA.

Durant les procédures d'évaluation et de révision, la Région s'est tout particulièrement attachée à associer l'ensemble des acteurs concernés par la thématique de la qualité de l'air, en constituant un comité de suivi, rassemblant les services de la Région, Lig'Air, l'ADEME, la DRIRE et la DRASS, et une Commission consultative élargie.

2. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR EN REGION CENTRE

Conformément à la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, codifiée par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 aux articles L220-1 et suivant du Code de l'Environnement, l'Etat assure la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement.

Dans chaque région, l'Etat a confié la mise en oeuvre de cette surveillance à un ou des organismes agréés, nommés Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). Celles-ci associent, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'ADEME, des collectivités territoriales, des représentants des diverses activités contribuant à l'émission des substances surveillées, des associations agréées de protection de l'environnement ou de consommateurs et, le cas échéant, des personnalités qualifiées.

Les missions de base des AASQA sont les suivantes :

- Mise en oeuvre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air,
- Diffusion des résultats et des prévisions,
- Transmission immédiate aux préfets des informations relatives aux dépassements ou prévisions de dépassements des seuils d'alerte et de recommandations.

La surveillance de la qualité de l'air de la région Centre est assurée par l'association Lig'Air créée en novembre 1996.

Elle réalise le suivi en continu des concentrations de 15 indicateurs de pollution de l'air : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, monoxyde de carbone, particules en suspension (PM10 et PM2,5), benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes.

Lig'Air assure également la mesure des métaux toxiques (plomb, cadmium, arsenic et nickel), et effectue des campagnes de mesure des pesticides.

3. L'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'AIR 2002 – 2007

Les teneurs des polluants réglementés (ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, benzène, monoxyde de carbone, plomb et particules) sont mesurées par le réseau de surveillance permanent de LIG'AIR.

Le bilan de la qualité de l'air sur la période 2002 – 2007 a permis de mettre en évidence un dépassement des normes sur la région Centre pour 4 polluants : benzène, dioxyde d'azote, ozone et particules :

- **Benzène** : En situation de proximité automobile, la valeur limite annuelle du benzène est largement respectée. Toutefois, l'objectif de qualité de 2 µg/m³ a été dépassé entre 2003 et 2006, et est approché en 2007.
- **Dioxyde d'azote** : En situation de proximité routière, les teneurs moyennes annuelles de dioxyde d'azote respectent la valeur limite du dioxyde d'azote, mais ne respectent pas l'objectif de qualité qui a ainsi été dépassé en 2005 à Tours et de 2002 à 2004 à Orléans.
- **Ozone** : Les objectifs de qualité de la protection de la santé et de la végétation ont été dépassés plusieurs dizaines de jours par an entre 2002 et 2007, sur l'ensemble de la région. Le seuil d'information et de recommandation (180 µg/m³/h) a quant à lui été dépassé notamment en 2003 sur l'ensemble des stations de mesure, ainsi que quelques jours en 2004, 2005 et 2006 sur quelques stations. Les années 2002 et 2007 ont été marquées par l'absence de dépassements de ce seuil d'information.
- **Particules** : la stratégie de surveillance de ce polluant a évolué conformément à la circulaire du 12 octobre 2007 relative à l'information du public sur les particules en suspension dans l'air ambiant qui a défini des seuils d'information et d'alerte. Les teneurs en particules ont ainsi augmenté sensiblement en 2007 du fait de la prise en compte de la fraction volatile pour la mesure des particules.

4. LES ORIENTATIONS REGIONALES

L'évaluation du PRQA de 2002 au terme des 5 années du plan a permis de disposer d'un certain recul sur ce plan régional, et de mieux appréhender les enjeux de la révision du PRQA pour une meilleure qualité de l'air en région Centre :

- Proposer des orientations actualisées au regard de la réglementation, des données et études scientifiques et sanitaires disponibles, ainsi que des problématiques émergentes telles que la qualité de l'air intérieur ;
- Proposer des orientations propres aux spécificités régionales ;
- Poursuivre l'amélioration des connaissances sur les effets de la pollution atmosphérique ;
- Mettre en œuvre une communication efficace vis-à-vis du grand public et de publics ciblés.

Ces enjeux ont guidé les échanges pour la définition des orientations du futur PRQA : 4 axes de progrès majeurs ont ainsi été adoptés par la Commission consultative. Ces orientations ont été déclinées en recommandations à mettre en œuvre.

1- Approfondir les connaissances sur la qualité de l'air

Un bilan de la qualité de l'air en région Centre sur la période 2002 – 2007 a été réalisé dans le cadre des travaux de révision du PRQA de 2002.

La connaissance de la qualité de l'air en région peut toutefois être améliorée grâce au développement de moyens venant en complémentarité du réseau fixe de mesures, qui a été déployé sur l'ensemble du territoire régional.

Plusieurs axes de travail ont ainsi été envisagés afin d'approfondir les connaissances sur la qualité de l'air :

- optimiser la couverture de la surveillance : le réseau fixe de stations ayant été étendu sur l'ensemble du territoire régional, l'amélioration de la couverture de la surveillance passe désormais par le développement de l'utilisation de la modélisation et des campagnes ponctuelles grâce aux stations mobiles de mesure, ainsi que par le travail sur de nouvelles thématiques telles que la qualité de l'air intérieur,
- améliorer la surveillance : la modélisation utilisée doit permettre d'améliorer la communication auprès du public, en mettant à sa disposition une information fiable, et de prévoir le plus précisément possible les épisodes de pollution,
- adapter la surveillance : 3 priorités ont été retenues sur cet axe de travail : les problématiques régionales, les polluants nouvellement réglementés, ainsi que les gaz à effet de serre.

2- Mieux connaître les effets de la qualité de l'air

L'évaluation du PRQA en 2002 a permis de dresser un bilan des connaissances des effets de la pollution de l'air.

Pour autant, les travaux de révision ont mis en évidence l'existence d'enjeux encore nombreux concernant l'amélioration de ces connaissances, notamment sur la santé des populations, mais également sur le patrimoine bâti, les milieux naturels et agricoles.

Trois axes principaux de travail ont ainsi été envisagés afin d'améliorer la connaissance des effets de la qualité de l'air :

- Etudier la variabilité de l'exposition des populations ;
- Promouvoir les outils transversaux de recherche et de suivi ;
- Connaître les effets de la pollution atmosphérique : la connaissance des effets sur la santé, le patrimoine bâti, les milieux naturels et agricoles nécessite la mise en œuvre d'études ou de programmes de recherche spécifiques.

3- Agir pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques

La maîtrise des émissions de polluants doit porter sur les sources suivantes :

- les sources fixes d'origine agricole, industrielle, tertiaire ou domestique,
- les sources mobiles, notamment les moyens de transport.

La 3ème orientation du PRQA révisé porte ainsi sur la réduction des émissions des activités industrielles et des activités agricoles.

Dans le cadre de la surveillance de l'environnement, sont particulièrement visées les actions destinées à étudier et réduire la contamination par les pesticides de l'air. En région Centre, cette mission est coordonnée par le GRAPP (Groupe Régional d'Action vis-à-vis des Produits Phytosanitaires en région Centre), présidé par la DRAAF, qui définit des orientations prioritaires sur la question des produits phytosanitaires, de leur utilisation, et de la réduction de leur impact sur la santé publique et l'environnement.

Cette orientation réaffirme également certaines recommandations du PRQA de 2002 portant sur l'utilisation de carburants moins polluants, ainsi que la prise en compte des problématiques de la pollution atmosphérique et de la santé dans les projets d'aménagement du territoire.

Concernant les transports, cette orientation vise d'une part à limiter l'usage de la voiture individuelle en favorisant le développement de solutions alternatives. Il paraît en effet prioritaire d'encourager les changements de comportement, notamment sur les déplacements des personnes (qui représentent en ville 63% des déplacements), et d'inciter à l'utilisation des modes doux, des transports collectifs, et de modes de déplacement conçus autour du concept de la voiture partagée, tel que le covoiturage.

D'autre part, cette orientation porte également sur la mise en œuvre d'alternatives au transport routier de marchandises et de déchets, notamment par le fret ou par navigation sur les canaux.

Les recommandations relatives au transport portent ainsi sur les actions suivantes :

- Inciter à l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle ;
- Mettre en œuvre des alternatives au transport routier de marchandises et de déchets ;
- Favoriser l'intermodalité ;
- Inciter à s'engager dans une démarche « Plan de Déplacements Entreprise » (PDE).

La problématique de la qualité de l'air intérieur a également été ajoutée dans cette orientation, bien que l'objectif prioritaire soit, dans un premier temps, d'approfondir les connaissances sur cette thématique (orientation 1) avant d'entrer dans une phase de mise en œuvre concrète d'actions afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les espaces clos.

4- Renforcer l'information et la sensibilisation des publics

Les orientations du PRQA de 2002 en matière d'information – sensibilisation ont été partiellement mises en œuvre.

Un nombre important d'outils de communication et d'information ont notamment été développés en région Centre par la Région, l'ADEME, la DRIRE, LIG'AIR et des associations telles que Nature Centre. Il conviendrait toutefois d'évaluer l'efficacité des outils existants, recommandation inscrite dans le Plan de 2002 mais qui n'a pas été mise en œuvre.

De part ses missions, LIG'AIR diffuse sur son site Internet les informations relatives aux résultats des mesures, aux travaux de modélisation et aux prévisions de la qualité de l'air régionale. Néanmoins, cette information pourrait être complétée par des outils plus interactifs (téléphonie mobile, panneau publicitaire, Panneaux à Message Variable, affichage dans les transports en commun ...) afin de toucher l'ensemble de la population, et notamment les plus jeunes.

L'information et la sensibilisation de la population doivent désormais porter également sur la qualité de l'air intérieur, avec des actions à coordonner entre elles.

Un groupe de travail relatif aux personnes vulnérables aux effets induits par la pollution atmosphérique, dit groupe de travail « personnes sensibles » (enfants, adolescents, femmes enceintes, insuffisants respiratoires, personnes âgées,...), a été créé suite à l'approbation des PPA. Ce groupe de travail a pour objectif de définir un programme d'actions de sensibilisation à mener vers les personnes dites sensibles.

5. LE SUIVI DU PLAN

Le suivi du PRQA sera piloté par la Région dans le cadre de sa compétence relative à l'élaboration du PRQA.

Ce suivi aura plusieurs objectifs :

- réactualiser les données sources, suivre les données relatives à la qualité de l'air en région et analyser les évolutions observées,
- évaluer les résultats des actions mises en œuvre, les corriger le cas échéant, réfléchir à de nouvelles propositions,
- vérifier l'application des principes du Plan et le respect des orientations proposées,
- évaluer les bénéfices du Plan révisé,
- communiquer sur les résultats.

Les résultats du suivi seront présentés à la Commission consultative selon une fréquence a minima annuelle. Ils pourront alors faire l'objet de débats et des actions correctives pourront être proposées.

La mise en place d'indicateurs a semblé nécessaire en vue de faciliter le pilotage du suivi et l'évaluation des résultats obtenus.

83 indicateurs ont ainsi été définis dans le projet de PRQA afin de suivre chacune des 4 orientations retenues.